

une forte marée de quatre pieds à travers le chenal, ce qui est cause que les navires descendants sont exposés à être poussés d'une rive à l'autre. Le steamer dont je viens de parler s'est jeté avec force contre le quai et a été considérablement endommagé.

M. SAMUEL HUGHES : Le capitaine était-il un pilote du Saint-Laurent ?

M. KENDALL : Pas un pilote n'aurait pu sauver ce steamer, une fois pris dans le courant. Mon collègue et moi nous avons fait des représentations à ce sujet au gouvernement il y a deux ans, mais nous ne réussîmes qu'à obtenir cet arrangement portant une dépense de \$10,000. On s'est aperçu par la suite que cela ne serait pas suffisant, et je tiens à faire voir à quel point il était important que le département dût agir promptement. Sur la rive-est du comté de Cap-Breton il y a une population de 70,000 habitants, et près de 50 millions de dollars sont engagés dans les mines de charbon et de fer, qui produisent chaque année entre 4 à 5 millions de tonnes de houille. Que cette jetée s'écroule, et tout le trafic de la partie sud du comté se trouve arrêté. M. McDougall et moi avons fait des instances auprès du gouvernement pour le prier de s'occuper de cela sans délai, afin que le danger de l'interruption du trafic pût être réduit au minimum.

M. SAMUEL HUGHES : Que se propose-t-on de faire à ce quai où le steamer dont vous nous parlez a subi des avaries ?

L'honorable **M. EMMERSON :** La nouvelle jetée n'en serait que la continuation.

M. MONK : Si le gouvernement a attendu si longtemps avant de commencer ces travaux, où serait le mal de donner au parlement tout le temps nécessaire de savoir à quoi s'en tenir ?

L'honorable **M. EMMERSON :** Si ces honorables messieurs n'en savent pas assez long là-dessus, nous allons passer à un autre crédit, afin de ne pas perdre plus de temps à ce sujet.

M. MONK : Je suis heureux que l'honorable ministre accède à nos désirs, parce qu'il me semble que la demande de mon honorable ami est tout à fait raisonnable.

L'honorable **M. EMMERSON :** Je me rends à cette demande, sans exprimer aucune opinion.

M. MONK : Alors, puisqu'il en est ainsi, j'ajouterai qu'il n'est pas un seul de ces crédits au sujet duquel nous n'aurions pas dû avoir vingt fois plus de renseignements que ceux que mes collègues ont réussi à obtenir à force de patience et de persévérance. Les remarques ne s'appliquent pas particulièrement au ministre des Chemins de fer. Je reconnais que son département est d'administration difficile, et que tous ces crédits présentaient certaines difficultés. Mais je

n'en répète pas moins, au nom de tous ceux dont le devoir est de contrôler les dépenses du gouvernement, que si nous avions devant nous tous les renseignements nécessaires, avant d'autoriser des dépenses représentant \$3,000,000, cela simplifierait beaucoup la besogne de la Chambre. Voici une dépense qu'on nous dit être urgente, pour laquelle on nous a déjà demandé l'année dernière \$10,000, en nous assurant que cette somme serait suffisante. Mais, qu'est-il arrivé ? Des représentations démontrant l'insuffisance de cette somme, ont été faites au ministre par des gens qui savaient à quoi s'en tenir ; et alors, si la chose était aussi urgente que nous l'a représenté l'honorable député de Cap-Breton, la loi nous fournissait un moyen de faire face à la situation. Le ministre n'avait qu'à se conformer aux prescriptions du statut. Il aurait pu obtenir un mandat spécial, et ne pas nous mettre dans la situation où nous sommes aujourd'hui. Mais il est allé de l'avant sans autorisation du parlement ; il a acheté cette grande quantité de bois, et aujourd'hui, au lieu de poursuivre l'exécution des travaux que nous avons sanctionnés l'année dernière, et qui devaient coûter \$10,000, on nous demande de dépenser immédiatement \$70,000, sans que nous soyons assurés que cette somme sera suffisante. Au contraire, d'après l'expérience que j'en ai, et d'après ce que nous a dit l'honorable député qui m'a précédé, ces travaux nous coûteront encore bien plus que \$70,000. Et quand l'un des honorables membres de cette Chambre se contente de rester dans la limite de ses droits en demandant de plus amples renseignements et un délai de quelques heures afin que le parlement puisse juger en connaissance de cause de travaux d'une telle importance, l'honorable ministre, pour qui nous avons déjà eu pourtant tous les égards possibles, nous retorque de façon absolument cavalière qu'il préférerait n'exprimer aucune opinion sur la nature raisonnable de cette demande.

Sémaphores aux stations, \$2,500.

L'honorable **M. EMMERSON :** Il s'agit ici de onze sémaphores mécaniques et de deux sémaphores électro-magnétiques à deux stations, un à Trenton et un à Oxford Junction. Les deux sémaphores électro-magnétiques coûtent \$400 chacun, c'est-à-dire \$800, et les onze sémaphores mécaniques coûtent \$150 chacun, c'est-à-dire \$1,650, soit en tout \$2,450, ce qui avec \$50 pour frais d'installation nous donne un total de \$2,500.

M. LENNOX : Je désirerais que l'honorable ministre nous expliquât comment il se fait que ces sémaphores sont imputés sur le compte du capital. Sur une route existant depuis longtemps, ces sémaphores me paraissent rentrer simplement dans la catégorie des réparations ordinaires, absolument comme s'il s'agissait de poser une nouvelle porte ou une nouvelle fenêtre à une maison.